19me Année.— N° 3662 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Dimanche 28 Juin 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr ; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; -- L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; *A Paris*, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles,

Heures de départ des trains *à Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 53, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22. 11 35 *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 50, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

AVIS

A dater du mercredi 1er juillet prochain, le Bureau de la Perception, qui était rue de l'Union, est transféré Grande-Rue, n° 11, au fond de la deuxième cour. 6349

BOURSE DE PARIS

DU 26 JUIN	
3 0/0	59 45
4 1/2	86 50
Emprunts (5 0/0)	95 60
DU 27 JUIN	
3 0/0	59 50
4 1/2	86 50
Emprunts (5 0/0)	95 45

ROUBAIX 27 JUIN 1874

BULLETIN DU JOUR

La commission constitutionnelle a clos hier la discussion générale sur la proposition Périer. Elle a passé à la discussion des amendements. M. Tallon a developpé son amendement, tendant à proroger pour dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon et à faire nommer par l'Assemblée un vice-président de la République. M. Dufaure a combattu la proposition de M. Tallon. M. Antonin Lefebvre-Pontalis a combattu aussi la prorogation pour dix ans, mais a soutenu la nomination d'un vice-président par l'Assemblée.

Un debat auquel ont pris part MM. de Talhouët, Daru et Dufaure s'est engagé sur cette proposition. Finalement M. Tallon a retiré sa proposition en se réservant de la développer plus tard.

M. Paris a développé l'amendement qu'il a présenté, mais il a bientôt reconnu que cet amendement devait être rattaché à la proposition de M. Lambert Sainte-Croix. La commission a décidé enfin qu'elle mettrait à son ordre du jour de lundi le vote sur la la proposition Périer, pour laquelle l'urgence a été déclarée. Elle passera ensuite à la discussion de la proposition Lambert Sainte-Croix. On croit que le projet de M. Casimir Périer sera repoussé.

L'Assemblée a examiné, en seconde lecture, la proposition de M. Denormandie tendant à indemniser les personnes qui ont éprouvé des pertes lors des destructions opérées par le génie militaire pour la défense nationale. Le général de Cissey a demandé à l'Assemblée de voter le projet. Les 10 articles de ce projet ont été adoptés après un court débat. L'Assemblée passera à la troisième lecture.

La revue des troupes qui doit être passée demain par le maréchal de Mac-Mahon n'est pas sans inspirer quelques inquiétudes aux purs de la république. On dirait vraiment qu'il est impossible de réunir quelques régiments, sans donner la chair de poule aux partisans du « gouvernement qui nous divise le moins. » L'*Opinion nationale* qualifie « d'absurdes rumeurs » ce qui se raconte au sujet de l'attitude des régiments pendant la revue de demain. Or, on raconte que les régiments saisiraient l'occasion qui leur serait offerte de manifester leurs sentiments politiques. « Pour prouver à quel point ces bruits sont peu fondés, dit l'*Opinion nationale*, il suffit de rappeler que, suivant les règles de la discipline militaire, toute manifestation sous les armes est rigoureusement interdite, et nous ne pensons pas que personne s'avise d'enfreindre cette règle en présence du maréchal de Mac-Mahon. » Nous croyons que les choses se passeront conformément aux désirs de l'*Opinion nationale*, et que l'armée de Paris restera silencieuse sous les armes. Mais il faut que l'*Opinion nationale* sache bien que nos soldats ne crieraient pas *vive la république* ! pour tenir de la sorte à ce qu'ils ne manifestent pas leurs sentiments politiques.

Voici l'explication que donne de la revue de demain le *Journal de Paris* :

« Il est d'usage que tous les ans, au printemps, vers le moment où une classe rentre dans ses foyers tandis qu'une autre classe vient la remplacer sous les drapeaux, les chefs de corps passent une revue des troupes placées sous leurs ordres.

» Or, par suite de l'organisation actuelle de nos commandements militaires, les troupes cantonnées dans les environs de Paris ne font pas partie d'un seul et même corps.

» Il est donc naturel qu'elles soient passées en revue par le chef de l'Etat. »

Le même journal dément formellement le bruit d'une réclamation partie de Berlin, à propos des fortifications projetées de Belfort.

Notre correspondant de Paris annonce que des perquisitions ont été opérées hier chez plusieurs personnages bonapartistes. On mande, en outre, de Marseille, qu'une brochure intitulée *Napoléon III* a été saisie.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Versailles, 26 juin.

Il est beaucoup question aujourd'hui des perquisitions opérées par la police chez les principaux personnages du parti bonapartiste. On cite M. Amigues, chez lequel le commissaire de police délégué aurait saisi une collection de papiers des plus importantes. Chez un autre partisan de la dynastie déchue, la police aurait mis la main sur la liste des journaux subventionnés par le parti. Enfin, il est question de 6 millions de portraits photographiques du prince impérial qui auraient été saisis au moment où les agents impérialistes se disposaient à en opérer la distribution. Je reproduis bien entendu ces faits sous toute réserve.

La commission des lois constitutionnelles s'est réunie aujourd'hui. Au commencement de la séance M. Dufaure a prononcé un long discours pour soutenir la proposition de M. Casimir Périer. Circonvenu depuis huit jours par les radicaux, l'ex-ministre de la Justice a parlé avec une vigueur et une énergie dont ceux-ci, s'ils ne sont pas ingrats, devront, assurément le remercier.

M. Chesnelong ne s'est pas laissé intimider par l'argumentation de M. Dufaure : il a vivement combattu la proposition Périer et en a montré les inconvénients et les périls. Après lui MM. de Talhouet et Daru ont parlé dans le même sens et ajouté leurs arguments à ceux de M. Chesnelong.

La commission n'a pas encore voté sur la proposition Périer : C'est lundi seulement qu'aura lieu le vote.

Il est inutile de vous dire qu'il sera défavorable à la majorité de 18 voix contre 11.

La 28e commission d'initiative s'est également réunie aujourd'hui. Plusieurs membres de cette commission ont demandé le renvoi de la proposition monarchique à la commission des lois constitutionnelles.

Mais j'ai le regret de vous apprendre que cette demande a été repoussée malgré les arguments développés à l'appui du renvoi par MM. le général Robert et Félix Dupuis.

Il a été décidé que lors de la prochaine séance un des co-signataires de la motion Larochefoucauld sera admis à défendre le projet devant la Commission. De son côté le gouvernement a demandé à être entendu.

Permettez-moi de vous signaler en passant une manœuvre de nos adversaires. Dès aujourd'hui le président de la Commission, M. Daguenet, a fait entendre que le rapport devait être très-prochainement déposé. Cette demande a paru assez équivoque.

Pourquoi réclamer tant de célérité. Est-ce sur la proposition Périer ou sur la proposition Larochefoucauld que la Chambre a voté l'urgence ? Respectons donc un peu mieux les décisions de l'Assemblée nationale. Non-seulement il serait illogique, mais il serait illégal de statuer sur la proposition Larochefoucauld avant d'avoir vidé la question Périer. Espérons que le parti conservateur ne laissera pas violer un de ses votes et ne voudra pas faire suspecter son esprit de justice et de loyauté.

Cinq heures. La Chambre s'est occupée aujourd'hui du projet de loi de M. Denormandie relatif aux indemnités de la guerre. M. Clapier a combattu le projet.

A l'heure où nous écrivons, la Chambre n'a pas encore passé au scrutin. A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du 26 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 40.

Le procès-verbal est lu et adopté sans rectification.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Nancy (Meurthe-et-Moselle) à contracter un emprunt de 1 million 100,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Adopté.

Quand M. Magne a eu déposé un projet de loi, l'Assemblée passe à la deuxième délibération sur la proposition de M. Denormandie et plusieurs de ses collègues, tendant à faire indemniser les personnes qui ont éprouvé préjudice lors des destructions opérées par le génie militaire pour les besoins de la défense nationale.

Un amendement à ce projet de loi avait été présenté par M. Roger-Marvaise, mais comme l'auteur de cet amendement n'est pas présent, M Clapier monte à la tribune.

L'honorable député des Bouches-du-Rhône ne conteste pas que les gens que vise ce projet de loi soient des plus intéressants; mais il croit qu'il faut une grande économie dans les dépenses parce que, jusqu'à ce jour, on a déjà payé 400 millions aux départements envahis, et il désirerait que l'Assemblée s'en tint là.

M. Roger-Marvaise déclare retirer son amendement.

M. Clapier combat le projet comme onéreux pour le Trésor.

Il dit que le pays a déjà fait assez de sacrifices et que l'on prodigue les deniers de l'Etat.

M. Denormandie réplique que le projet intéresse, non-seulement Paris, mais 37 départements envahis.

L'orateur ajoute qu'il s'agit d'accomplir une œuvre de justice, de dignité et de raison.

M. Luro combat le projet de M. Denormandie.

M. le général de Chabaud-Latour combat le projet en principe, mais se prononce pour les indemnités à titre gracieux.

Le ministre de la guerre s'associe aux sentiments exprimés par le général de Chabaud-Latour, et prie l'Assemblée d'adopter le projet.

M. Luro déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder les 26 millions demandés.

M. Mathieu-Bodet, au nom de la commission, dont il est président, proteste contre la doctrine de M. Luro.

Les 10 articles du projet sont successivement adoptés après un court débat.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

M. le général Chareton dépose un projet d'amélioration de notre frontière de l'Est.

Plusieurs projets sont déposés par M. le ministre des travaux publics.

La séance est levée à 5 h. 50.

Des perquisitions ont eu lieu aujourd'hui, en vertu de mandats délivrés par M. le juge d'instruction Delahaye, chez M. Jules Amigues, rédacteur de l'*Ordre*; M. Lebrun de Rabot, officier en retraite ; M. Piétri, lieutenant colonel en retraite ; M. Bauny, capitaine de gendarmerie en retraite, administrateur de l'*Ordre*. M. Mansart, directeur de la *Correspondance* de ce nom. M. Morange, éditeur des dernières brochures bonapartistes. Six commissaires de police, accompagnés chacun de cinq agents, se sont présentés au domicile de ces messieurs, et se sont emparés d'un certain nombre d'objets et de papiers qui ont été mis sous scellés, puis portés chez M. le juge d'instruction. Dans les bureaux de l'*Ordre*, où l'ex-capitaine Bauny occupe en sa qualité d'administrateur une pièce faisant partie du local occupé par la rédaction, les perquisitions ont amené la découverte d'un certain nombre de photographies du prince impérial et de menus objets tels qu'un aigle monté en épingle ; enfin le dernier numéro du journal le *Pays*.

La *Liberté* assure en outre que le directeur de l'*Ordre* a l'intention de protester contre cette perquisition dans ses bureaux, effectuée en vertu d'un mandat dirigé non contre lui, mais contre le capitaine Bauny. Aucune des personnes citées plus haut n'a été mise en état d'arrestation. Seul, l'ex-capitaine Bauny a été conduit de son domicile, 12, rue Visconti, jusqu'aux bureaux de l'*Ordre*, accompagné du commissaire de police et de ses cinq agents.

La *Liberté* ajoute que M. Mansart, directeur de la *Correspondance* de ce nom, serait poursuivi pour avoir publié sans cautionnement une feuille politique quotidienne.

Parmi les objets séditieux et compromettants saisis ce matin chez notre administrateur, figurent, dit l'*Ordre*, 1° une paire de boutons de manchettes en cuivre ; 2° un petit aigle cliché, appartenant à l'imprimerie de la *Gazette de France*, qui avait eu l'obligeance de nous le prêter.

Nous lisons, en outre, dans l'*Ordre* : « M. Mansard, directeur de la correspondance qui porte son nom, vient d'être l'objet d'une perquisition en vertu de deux mandats, l'un de M. Delahaye, concernant « les directeurs du comité de l'appel au peuple, » l'autre mandat émanant de M. Merlin, juge d'instruction, visant personnellement M. Mansard, inculpé de publication sans cautionnement d'un journal traitant de matières politiques. »

—

Une place sera réservée dimanche, à Longchamps, dans la tribune du maréchal de Mac-Mahon pour l'ambassade birmane qui assistera à la revue au grand complet.

—

On s'entretient beaucoup en ce moment de l'officier de l'armée qui, avant-hier, après avoir subi, à un de nos cercles les plus connus, des pertes de jeu considérables, s'est donné la mort. Ce suicide a provoqué, paraît-il, l'attention de l'administration sur le caractère tout à fait fâcheux que certains de nos cercles ont pris et les habitudes de jeu qu'ils entretiennent. D'après le *Français*, le général de Ladmirault et M. Léon Renault auraient eu, à ce sujet, une conversation avec le maréchal de Mac-Mahon.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens en retard de leurs contributions que le porteur de contraintes est arrivé pour les poursuivre par voie de commandement.

Roubaix, le 26 juin 1874.

—

A la fin de la séance du 22 juin, M. le président de l'Assemblée nationale a annoncé que M. le garde des sceaux venait de lui transmettre l'avis du conseil d'Etat sur la proposition de M. Des Rotours, relative à l'obligation du service militaire pour les fils d'étrangers, dans des conditions déterminées. Cet avis et le projet de loi sont renvoyés à la commission.

—

En rendant compte des cérémonies du Couronnement de Notre-Dame de la Treille, nous avons donné le texte de la dépêche envoyée au Saint Père.

Nous avons été assez heureux, dit le *Courrier douaisien*, pour recevoir aujourd'hui communication de la réponse du cardinal Antonelli adressée à M. l'abbé Bernard, vicaire général, archidiacre de Lille :

« *Rome, 23 juin, midi.*

« Le Saint-Père remercie et bénit de tout son cœur Lille et le diocèse de Cambrai.

J. Card. ANTONELLI. »

—

On lit dans le *Courrier de Gerève* :

Hier, 21 juin, l'Eglise catholique célébra par des hymnes d'actions de grâces, le 28e anniversaire du couronnement de Pie IX. Un *Te Deum* solennel a été chanté au Vatican et dans toutes les principales églises de la catholicité.

A Genève, il a été chanté à Notre-Dame à la fin des vêpres; les fidèles y assistaient en grand nombre.

Le clergé de Genève, voulant donner en ce grand jour un témoignage de fidélité à son évêque et par l'évêque au Pape, a adressé le télégramme suivant à Mgr Mermillod :

« Genève, 21 juin, 1 h. 30.

» Monseigneur Mermillod, à Lille.

» Prêtres de Genève s'unissent à fête de

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 28 JUIN 1874.

— 2 —

ZINGARA

I.— LES TROIS DAMES NOIRES.

Ce sont pour la plupart des gentilshommes. L'un d'eux, le comte de Pardaillan, dont le père et les frères sont morts du moins sur des champs de bataille, au service de Votre Majesté, était le dernier espoir de ma vieillesse... Si je me suis permis de ne pas venir seule, c'est enfin de vous prouver, Sire qu'aucune des classes de la population parisienne ne reste à l'abri du fléau. Voici l'épouse du prévôt des marchands qui pleure un fils ! Voici lady comtesse de Guiford qui, depuis huit jours, attand et recherche en vain son mari...

La douairière fit une pause, comme pour céder la parole à ses compagnes. Elles s'inclinèrent profondément, celle-ci la main sur ses yeux, celle-là montront ses larmes.

— Je sais... fit Louis XIV avec émotion. Le duc de Gèvres m'avait dit cela... Nous prenons une vive part à votre douleur, Mesdames, et nous le prouverons... Achevez, marquise... Que demandez-vous ?

— Justice ! conclut-elle. Si ceux que nous pleurons ne peuvent être retrouvés vivants, qu'on nous rende au moins leurs corps et cette consolation de prier sur un tombeau !... Mais d'autres victimes encore sont menacées... L'alarme est dans Paris. Pas une famille qui ne tremble pour les siens... J'ai parlé, sire, au nom de toutes les mères !...

Déja le roi s'était retourné vers le lieutenant de police :

— Eh bien ! lui dit-il, vous avez entendu ?...

La Reynie tremblait, livide comme les cadavres dont on venait d'évoquer les ombres.

— Sire, balbutia-t-il, malgré tout mon zèle...

— Quoi ! vous n'auriez rien découvert? Vous ne savez rien ?

— Rien encore !

Louis XIV eut un superbe mouvement de colère.

— Qu'est-ce à dire ? s'écria t-il, et pourquoi vous aurais-je confié la police du royaume ? Comment ! vous vous prétendez un homme habile, on vous donne des millions, toute une armée d'agents, et Paris deviendrait sous mon règne un coupe-gorge, un repaire de bandits ! On y verrait se renouveler de mystérieux attentats, toute une suite de forfaits comparables aux sanglantes légendes du moyen âge !... Hier, c'était la poudre de succession, les empoisonneurs... et la Brinvilliers vous échappe..

— J'espère, Sire, et dès ce soir peut-être...

Mais le roi ne voulait rien entendre, il continua :

— Aujourd'hui ce sont des meurtriers, des vampires altérés de sang ! Mais d'où vient donc, Monsieur, que de ces disparitions étranges, je n'en aie pas eu connaissance dès les premières, et par vous ?

— Mes recherches restant infructueuses, je voulais épargner à Votre Majesté des inquiétudes, un chagrin...

— Je dois tout savoir et je suis le père de mes sujets, Mme la marquise avait raison de le dire, ils sont tous mes enfants. Oui, tous !... J'en dois compte à Dieu ! Vous m'en devez compte à moi !... Il faut une tombe aux victimes; à leurs familles, une vengeance; aux criminels, le châtiment, à ma bonne ville de Paris, la sécurité ! Quand je songe qu'à cette heure, enhardis par l'impunité, les assassins continuent peut-être leur œuvre infernale ! Mais hâtez-vous donc, Monsieur ! Que toute votre police entre en campagne, et qu'avant huit jours elle ait réussi. Vous m'entendez ? huit jours, et pas un de plus !... Je le veux...

Quand Louis XIV disait : « Nous voulons ! » tout le possible était fait; quand il avait dit : « Je veux ! » l'impossible.

M. de la Reynie, se courbant aussi bas que le permet la structure humaine, sortit à reculons.

Les trois dames noires, gracieusement congédiées à leur tour, s'éloignèrent, reconduites par celui qui les avait amenées.

Sous le péristyle, on retrouva le lieutenant de police; il venait faire sa paix avec le duc de Gèvres.

Ce fut avec l'aide du vieux gentilhomme que la marquise de Pardaillan remonta dans sa voiture. Il fit le même honneur à Mme Gaudoin; il se retournait vers lady Guilford lorsque celle-ci s'avançant vers La Reynie :

— Monsieur, lui dit-elle, n'est-ce pas à vous qu'il faut s'adresser pour obtenir un sauf-conduit ? Le séjour de Paris me rappelant un trop douloureux souvenir, je désirerais partir sous peu pour l'Allemagne...

— Nous guerroyons en ce moment sur les bords du Rhin !... se permit d'observer le duc.

— Eh bien ! reprit la belle Anglaise après avoir un instant réfléchi, eh bien ! en Suisse... j'y trouverai peut-être le repos... Mais, voyageant seule, comment atteindre la frontière avec sécurité ? Il me faudrait une protection, comme aussi pour mes gens et mes bagages...

— Madame, répondit le lieutenant de police, j'aurai l'honneur de vous envoyer un passeport en conséquence... C'est bien le moins qu'il vous soit dû !

Après un remercîment, elle prit place à son tour dans le carrosse de deuil, et le cocher fouetta ses chevaux.

De rares paroles s'échangèrent durant le retour. Comme on approchait de Paris, la douairière annonça l'intention de reconduire à domicile ses deux compagnes.

La femme du prévôt des marchands ne s'y refusa point; elle venait d'être prise d'un tremblement nerveux qui commençait même à devenir inquiétant. Quant à lady Guilford, elle répondit :

— Je vous suis reconnaissant, Madame la marquise, mais j'avais donné l'ordre à mes gens de m'attendre en dehors de la porte Saint-Honoré... Les voici !

Effectivement, une voiture sans armoiries, mais ayant assez bon air, stationnait sur l'un des côtés de la route. Le valet de pied, grand escogriffe à mine rébarbative, s'empressa d'ouvrir la portière à sa maîtresse. Sur le siége se tenait un gros cocher, tout emmitouffé de fourrures.

Cet équipage gagna directement la rue de la Ferronnerie. Puis, tournant à droite vers le Châtelet, il fit halte devant un hôtel de la rue des Lavandières-Sainte-Opportune.

Aucune fenêtre ne s'ouvrait sur la façade. A l'intérieur aucun bruit ne s'entendait. On eût dit une demeure inhabitée.

Le heurtoir, rudement manié par l'athlétique valet, frappa deux coups précipités, puis, après un intervalle, un troisième.

Nonobstant cette espèce de signal, un guichet se démasqua, montrant à travers son grillage une figure éclairée par un falot : déjà la nuit venait.

— Eh bien ! quoi ?... c'est nous, grommela l'homme qui venait de frapper.

— Bon ! fit l'autre. Et la lourde porte tourna sur ses gonds.